15e ANNÉE (2e SÉRIE). N° 35. 31 AOUT 1893.

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLESIASTIQUES

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, HISTOIRE SACRÉE. — LÉGISLATION CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE. — PASTORALE, PRÉDICATION, CATÉCHISMES. — BIBLIOGRAPHIE

DIRECTEUR : **A. DENIS**, Chanoine, ancien secrétaire général de l'Evêché de Langres.

RÉDACTEUR EN CHEF : **F. PERRIOT**, Ancien supérieur du Grand-Séminaire de Langres.

Paraît à Langres, tous les jeudis

L'abonnement est de 13 fr. avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL, *pour la France, l'Alsace-Lorraine, la Belgique et la Suisse, et de 15 fr. pour les autres pays; — de 8 fr. ou 10 fr. sans le Supplément, selon les pays.*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le chanoine DENIS, directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison Saint-Pierre, rue Sainte-Barbe, à Langres (Haute-Marne).

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

—

Q. — Voulez-vous avoir la bonté de continuer vos études sur les romanciers contemporains, et aujourd'hui particulièrement nous exposer la manière de M. Paul Bourget, dont j'entends beaucoup parler?

Dites-nous quels furent ses maîtres, et donnez-nous aussi une idée de quelques-uns de ses ouvrages que le public a le mieux accueillis.

Vous ne pourriez croire combien il nous est profitable de lire ces petites études, qu'il ne nous est pas possible ni même convenable de faire sur pièces originales, d'autant plus qu'elles nous mettent à même de parler comme il faut et sans scandaliser personne, avec quelques personnes du monde ou quelques paroissiens, de livres très courus que nous ne pourrions connaître sans vous.

R. — I. M. Paul Bourget est ce qu'on appelle, dans le jargon actuel, un romancier psychologiste, ce qui ne signifie pas grand chose. Car la psychologie c'est l'étude de l'âme, et les romanciers de cette école n'étudient guère qu'un côté de l'âme, le moins noble, ses manifestations malsaines. Il serait plus exact de dire qu'il fait profession d'écrire des romans d'analyse.

Le XIXe siècle sera le siècle où le roman aura pris son plus vaste essor. Il en a accueilli tous les genres : le roman d'*action* comme ceux d'Alexandre Dumas père, le roman de *mœurs* comme ceux de Zola, et le roman d'*idées* comme ceux de Balzac et d'Alexandre Dumas fils. Dans les premiers, le lecteur regarde les héros agir, frapper, se battre, succomber ou triompher après de grands coups d'épée ou d'émouvantes péripéties. Dans les seconds, il ne les regarde guère hélas! que se vautrer. Dans les autres, il les regarde penser, discuter, soutenir des thèses.

Ces deux derniers genres sont les plus dangereux. N'oublions pas que les auteurs sont en général des esprits très brillants, aventureux, sans études solides, et qui cherchent de parti pris aux problèmes moraux et sociaux des solutions en dehors de l'Evangile. Dans l'homme ils ne voient qu'une bête malfaisante, avec des instincts calculateurs, des ressources savantes pour faire le mal, et fatalement entraînée dans la jouissance, l'adultère et la désespérance. Tout le roman contemporain tient en ces trois mots.

Ils sont dangereux, car ils ne remuent dans l'âme que les fibres honteuses; et que peut-il sortir de ce long et affreux tête-à-tête avec un de leurs livres, que des passions surchauffées, des idées fausses et des convictions diminuées ? Quelles clartés rencontrera-t-on dans un roman qui fait profession d'ignorer l'Evangile à l'égal du Coran, qui juge de l'honnêteté des actes d'après les seules conventions mondaines, et qui agit constamment suivant la doctrine de la passion et de l'intérêt ? « Le spectateur du dehors, disait avec un sens profond Bossuet parlant du théâtre, est au dedans un acteur muet. » Le lecteur aussi. Malgré lui, du livre il s'assimile les pensées, les préjugés, les hontes; il devient en quelque chose semblable aux héros répugnants qui discutent et agissent sous ses yeux. Quand on ferme un de ces ouvrages et qu'on voit sur la couverture *cent cinquantième mille* par exemple, on se dit qu'il est impossible que cette société-là ne soit pas perdue irrémédiablement, qui se repait de tels aliments.

M. Paul Bourget s'est appliqué à regarder au microscope les idées et les mœurs, et il a écrit surtout des *romans d'analyse*. Je ne suppose pas toutefois qu'il ait cru faire une découverte. Quel plus profond analyste que Racine dans *Phèdre* ou *Andromaque ?* Qui a mieux que lui su démonter, remonter, tendre et faire vibrer les ressorts de l'âme humaine, étudier les sentiments intimes et les faire éclater dans une langue admirablement chaude, limpide et passionnée ? Quel plus merveilleux psychologue que saint Augustin dans ses *Confessions ?* Comme il peint ses *états d'âme*, avec quel charme, quelle émotion qui vous tire les larmes des yeux ! Qui s'est mieux replié sur sa conscience, pour en connaître à fond les doutes, les hésitations, les défaillances, les mo-

biles secrets, les rébellions, que saint Ignace de Loyola dans ses *Exercices spirituels ?*

Le roman d'analyse n'est donc pas une trouvaille moderne. Dès longtemps l'évêque d'Hippone a raconté non pas le roman, mais la réalité de sa vie, et nos fiers psychologues auront beau faire, jamais ils n'écriront des pages aussi vraies, perplexes et vivantes que celles où il dévoile les luttes de son cœur qui ne voulait pas se convertir, où il détaille les motifs éloquents mis en avant par ses passions pour le retenir. Qu'est-ce au fond que le roman psychologique, sinon un examen de conscience ? En soi l'idée est donc très belle. Nous voudrions voir se lever une légion d'écrivains catholiques pour la mettre en œuvre, si les vies de nos saints et de nos saintes, celles par exemple d'un saint François de Sales et d'une sainte Thérèse n'étaient la perfection du genre.

Il est clair que tel n'est pas le but que poursuit M. Paul Bourget. C'est d'ailleurs un écrivain aristocratique, qui ne s'occupe point du peuple, mais des salons, du « monde où l'on s'ennuie, » des marquises et des baronnes fin de siècle, qui n'ont d'autre *Credo* que la jouissance, d'autre occupation que l'intrigue adultère et les potins graveleux, d'autre règle de vie que les commandements du monde. Il décrit habilement les toilettes, les tentures et bibelots d'un salon, les élégances raffinées des grandes dames du demi et du quart de monde. Son style est fait de teintes adoucies ; sa pensée, enveloppée de nuances savamment fondues. C'est un habile coupeur de cheveux en quatre. Les femmes incomprises raffolent de lui, il se constitue leur directeur et même leur confesseur. Je ne dirai pas que sa direction soit sûre, mais elle est courue parce qu'il s'applique à leur plaire et à les flatter. Ce n'est pas un descriptif : ses descriptions manquent de relief, l'expression de fermeté. Ce n'est pas un peintre : les détails noient l'ensemble ; et les couleurs demeurent mortes. « Je fais du portrait, dit-il, et non de la fresque. » Mais ses portraits ne sont point fortement dessinés, et la gaîté, le rire en sont absents. De jolies mièvreries sur un fond morne.

Ce genre là n'a pas d'avenir. L'observation y est étudiée, trop fine, poussée au noir ; j'y cherche en vain le cœur, l'élan qui vous porte en avant, la générosité qui vous soulève, vous jette à travers les nobles entreprises et les légitimes espérances. La conclusion brutale, c'est que nos passions nous précipiteront toujours en pleine boue, que la lutte est inutile et qu'il n'y a rien à faire. Entre temps cueillons toutes les jouissances que nous rencontrons. « La vie, disait lord Palmerston, serait insupportable sans les plaisirs ! » Comme elle vous relève, cette doctrine épicurienne, et quelles fortes générations elle nous prépare !

En vérité nos écrivains modernes, — et Paul Bourget est l'un des meilleurs, — ne sont-ils pas des malfaiteurs publics ?

II. Ce maître d'ailleurs n'est qu'un très humble disciple, et il ne feint pas de l'avouer. Il se déclare l'élève de Henri Beyle, qui publia tant d'ouvrages froids, d'une prose incolore mais incisive, avec la recherche affectée du mot cynique et cru, sous le nom de Stendhal.

Henri Beyle naquit aux environs de Grenoble en 1780, d'une famille royaliste. Tout enfant, il déteste son père qu'il accuse d'avoir tué, pour le tourmenter, un oiseau qu'il aimait beaucoup. Il en gardera une rancune mortelle. Il déteste l'abbé Raillane son précepteur, et quand il apprend la mort de Louis XVI, sur sa table d'écolier il applaudit « à l'éxécution du traître. » Il reporte toute son affection sur son grand'père, le docteur Gagnon, « un vieillard à la Fontenelle, » c'est-à-dire satisfait, poseur et se laissant vivre, un vrai type de bourgeois sceptique et polisson du XVIII^e^ siècle, passionné pour les œuvres de Montesquieu et d'Helvetius, goûtant surtout Voltaire. Le docteur Gagnon lui parlait sans cesse « de la connaissance du cœur humain, » connaissance que le jeune homme apprit dans les romans à la mode. Il y gagna toutefois un style classique dont il ne se défit jamais, vêtement sobre et sévère de sa pensée. Il fit les guerres de l'Empire avec bravoure et entrain. L'aïeul et le petit-fils se revirent la dernière fois avant la bataille de Wagram. Ils ne versèrent pas une larme. « Il avait en horreur, dit Beyle, l'attendrissement de famille niais. »

Doué d'une sensibilité extrême, Stendhal prit l'habitude de se replier sur lui-même et d'analyser, heure par heure, ses propres sentiments, faisant acte de volonté pour dominer ses émotions et appliquer dans sa vie vertigineuse le *Nil mirari* d'Horace. Après sa première bataille il dit : « N'est-ce que çà ? » et sauf à Milan qui le transporte et à l'incendie de Moscou, « le plus bel incendie du monde, » il ne laisse rien transparaître de ses bouleversements intimes. Encore, dit-il, à Moscou « il aurait fallu être seul, ou entouré de gens d'esprit pour jouir. Ce qui a gâté pour moi la retraite de Russie, c'est de l'avoir faite avec des gens qui auraient rapetissé le Colisée et la mer de Naples... Les intérieurs d'âmes que j'ai vus dans la retraite de Moscou m'ont à jamais dégoûté des observations que je puis faire sur les êtres grossiers, sur ces manches à sabre qui composent une armée. »

Cet homme éprouve aussi un dégoût profond du peuple :

« J'abhorre trop la canaille, écrit-il, pour avoir des communications avec ; en même temps que, sous le nom de peuple, je désire passionnément son bonheur. J'ai horreur de ce qui est sale ; et le peuple est toujours sale à mes yeux. » C'est bien là le digne élève du raffiné docteur Gagnon, aimant ses aises, rien que cela, et n'ayant rien de l'apôtre. Ailleurs en peignant un club sous la Terreur il dit encore : « Je trouvai horriblement vulgaires ces gens que j'aurais voulu aimer...

J'aime le peuple, je déteste les oppresseurs, mais ce serait pour moi un supplice de tous les instants que de vivre avec le peuple. »

Après la retraite de Russie il s'abandonne à de coupables amours, oubliant tout noble sentiment, et jusqu'à sa patrie, pour vivre uniquement de sensations brutales. Mais il sait les décrire, les enregistrer plutôt. Ses phrases n'ont rien de banal, ni d'exagéré ; les situations sont prises sur le vif, avec le trait original, le tour personnel : « Vous avez le style un peu portier, » écrit-il à Mérimée, si puriste cependant. Lui, à coup sûr, ne mérite point ce reproche, mais il n'a pas le sens moral, il se délecte surtout dans la matière scabreuse, et de son froid scalpel se plaît à sonder toute pourriture.

Voilà le maître pour lequel M. Paul Bourget a « un goût passionné, » et si on l'en blâme : « Moi aussi, dit-il, j'en vois les défauts, et la timidité souffrante qui se crispe en prétentions, et un naïf pédantisme dans la rigueur des théories, et du cynisme et parfois de l'attitude. Mais cela ne va pas au fond... Quel est donc ce héros de *Notre-Dame de Paris* qui, parlant d'un meurtre, jette ce cri étrange : Ah ! je vivais jusqu'au bout du poignard ! Stendhal, lui, n'est-il pas de ceux qui ont vibré jusqu'au bout de leur plume, à chaque ligne qu'ils ont tracée ? »

Accordons-lui un beau talent, mais c'était un vilain homme que celui qui écrivait à Mérimée : « Nos parents et nos maîtres sont nos pires ennemis quand nous entrons dans le monde ; » qui professait un mépris absolu pour les femmes, et ne connaissait ni frein, ni conduite, ni mœurs. Il convient pourtant de se réclamer de maîtres dont on n'ait pas à rougir.

III. Voulez-vous quelques données des ouvrages de M. Paul Bourget ? Feuilletons les derniers.

Dans *Terre Promise* (1892), il étudie un problème social qui a été depuis longtemps résolu par le droit naturel et par l'Eglise : « Si un pareil titre n'eût point paru trop ambitieux, dit-il, ce livre se serait appelé : le *Droit de l'enfant*. Le problème particulier qui s'y trouve posé se rattache en effet à cet autre, plus général : Jusqu'à quel point le fait d'avoir donné volontairement la vie à un autre être nous engage-t-il envers cet être ? Dans quelle mesure notre personnalité est-elle obligée d'abdiquer l'indépendance de son développement devant cette existence nouvelle ?... Les cas de conscience qui en découlent sont innombrables. Un homme a été l'amant d'une femme mariée à un autre. Il a eu de cette femme un enfant inscrit sous le nom d'un autre. Mais il ne saurait douter, il ne doute pas qu'il ne soit le véritable père. Garde-t-il des devoirs envers cet enfant, et quels devoirs ? Garde-t-il des droits et quels droits ? Est-il coupable de continuer sa vie propre sans en tenir aucun compte ? Le lien mystérieux du sang implique-t-il nécessairement une obligation latente, si l'on peut dire, et que telle ou telle circonstance découvrira ? Je ne crois pas exagérer en affirmant que neuf hommes sur dix feront à cette série de nouvelles questions une réponse négative. C'est pour le dixième qu'est écrit ce roman, pour celui dans le cœur duquel les passions et l'expérience n'ont pas entièrement aboli le noble sens du scrupule, et à qui ce n'est point assez, pour s'estimer tout à fait, d'avoir concilié son intérêt avec les convenances, et son plaisir avec la correction mondaine ou bourgeoise. »

L'auteur, on le voit, prend au sérieux son rôle de moraliste et de directeur de conscience. Vous devinez les scènes à effet brodées par la plume brillante de Paul Bourget sur cette trame suggestive. Un jeune homme va épouser sa fiancée douée de toutes les qualités imaginables, quand il rencontre une femme qu'il a connue autrefois et qu'il a rendue mère. Il l'a quittée alors brutalement, la croyant coupable ; mais cette figure d'enfant parle, l'évidence s'impose et les circonstances sont pleines de preuves. Les luttes intimes entre l'amour du fiancé et l'amour du père, quel thème saisissant et fécond en émotions plus ou moins malsaines, mais jamais pures, jamais chrétiennes !

Encore cette donnée est-elle à peu près convenable. Celle du *Scrupule* (1893) est d'un détestable achevé. Chez une femme de mauvaise vie — nos romanciers ne s'occupent guère que de ces créatures-là — un libertin rencontre une jeune fille, une petite sœur élevée près de la débauche, dont le contact ne l'a cependant pas souillée. Du moins l'auteur l'affirme. Sans voir le mal, l'enfant apporte le déjeuner du matin au « monsieur » qui est dans le lit... N'est-ce pas là une situation monstrueuse ? Le misérable lui-même en rougit : « Je ne crois pas avoir éprouvé ni auparavant, ni depuis, une sensation de gêne, et pour tout dire, de honte plus complète ! Mais j'étais vraiment le seul à l'éprouver, et quoique ce soit un mot divin à ne pas profaner, il faut bien que je l'avoue, la candeur la plus entière souriait sur le visage de l'enfant de quinze ans, en train de s'approcher du lit, avec l'assiette de soupe fumante en équilibre entre ses doigts... » Je sais bien qu'il pousse parfois des fleurs sur un fumier ; admettons par conséquent que la scène soit vraisemblable : il se passe tant d'horreurs inavouables dans ce triste monde ! Mais à quelle fin, dans quel but moralisateur ce moraliste vient-il conter à son public de ces histoires répugnantes ? Aussi bien, que devient cette enfant si « innocente ? » Une fille perdue comme sa sœur. Ce dénouement condamne l'œuvre de Paul Bourget. S'il descendait dans sa conscience, il devrait donc logiquement conclure : « J'ai fait une œuvre infâme ! »

Il est d'autant plus coupable, qu'il est doué d'un plus magnifique talent, et que les jeunes filles abondent, vraiment innocentes, saintes, dévouées, auxquelles nul romancier ne s'intéresse. Il serait si bon cependant de raconter leurs obscurs sacrifices, leurs luttes victorieuses contre les

séductions du monde, leurs santés brisées pour avoir prodigué des soins obstinés et touchants à une mère infirme, à un père paralytique; pour avoir souvent offert à Dieu leur vie en échange de l'âme d'un frère égaré! Mais ce monde sublime, céleste, est fermé aux écrivains contemporains. A la jeune fille idéale et chrétienne ils préfèrent la prostituée!

Cet intérêt, — sinon cette entière préférence, — est bien marqué dans l'ouvrage de M. Paul Bourget intitulé *Mensonges*, qui passe pour son chef-d'œuvre.

Un écrivain à la mode, Claude Larcher, introduit dans le monde un jeune poète, René Vincy, qui vient de débuter dans une pièce dramatique par un coup de maître. Celui-ci est fiancé à une douce jeune fille très aimante et très modeste, Rosalie Offarel. Il a de plus une sœur qui est fière de lui et qui lui tient lieu de mère, Emilie Fresneau. Le poète tombe dans les filets d'une grande dame, Mme Moraines, assoiffée de luxe, de confortable raffiné, et perverse à froid. Elle a pris pour amant un vieux baron qui lui paie le luxe, et en même temps elle exploite et ensorcelle le malheureux jeune homme. A celui-ci Claude Larcher ne saurait donner de profitables leçons, car lui-même vit aux crocs d'une coquine, l'actrice Colette Rigaud. — Si c'est cela le monde, — et il paraît que ces personnages sont scrupuleusement copiés, — c'est du propre!

Pour cette gueuse de Mme Moraines, sans cœur et sans nulle conviction, pas plus en art qu'en littérature ou qu'en religion, absolument pervertie et rouée, ne connaissant que la misérable sensation, il sacrifie parents, famille, sœur et fiancée. Un jour il la somme de choisir entre lui et le vieux souteneur; elle lui répond: « J'aime le luxe, j'aime le monde. Non je n'aurai pas le courage de tout quitter, de tout briser. » Alors de désespoir il se tire un coup de pistolet, qui heureusement ne lui fait pas une blessure mortelle.

L'abbé Taconet, son oncle, qui l'a élevé, se rencontre à son chevet avec Claude Larcher: « Il y avait une sérénité dans l'ardent regard de l'abbé, celle de l'homme qui s'est endormi chaque soir et réveillé chaque matin durant des années sur une idée de dévouement. Cette idée, à laquelle la conversation de l'abbé Taconet revenait toujours, Claude en connaissait la formule si précise et si définie: reconstituer l'âme française par le christianisme. Telle était, d'après ce robuste ouvrier de la vie morale, la tâche réservée dans notre époque à tous les hommes de bonne volonté. Claude n'ignorait pas non plus quelles espérances ce prêtre, vraiment supérieur, avait placées sur son neveu. Que de fois il l'avait entendu qui disait: « La France a besoin de talents chrétiens!... »

Directeur de l'école Saint-André, ce prêtre connaît à fond la jeunesse, mais il ne se résigne pas à cette catastrophe de la perversion de René Vincy. Il demande qui est cette femme qui l'a perdu.

— « Ce que sont toutes les femmes, » répondit l'écrivain qui ne put résister au plaisir d'étaler devant lui sa prétendue connaissance du cœur humain.

— « Si vous aviez confessé, vous ne diriez pas toutes les femmes, » interrompit le prêtre. « Vous ne savez pas ce que c'est que la chrétienne, et jusqu'où elle peut aller dans le sacrifice. »

Et quand Claude lui a dit qui était Mme Moraines, tout en essayant une excuse compliquée: « C'est tout simplement, s'écrie-t-il, une malheureuse qui vit à la merci de ses sensations. Tout cela c'est de grandes saletés! » Et son noble visage exprima un dégoût profond, tandis qu'il prononçait cette phrase brutale.

— « Ce qui m'épouvante, poursuit-il, c'est l'état moral dont cette aventure témoigne chez ce pauvre garçon!... Avoir vingt-cinq ans, avoir été élevé comme il l'a été, se sentir si nécessaire à la meilleure des sœurs, posséder en soi ce don incomparable que l'on appelle le talent, et qui peut, mis au service de convictions fortes, produire de si grandes choses, l'avoir reçu, ce don divin, à un moment tragique de l'histoire de son pays, savoir que demain ce pays peut sombrer à jamais dans une tempête nouvelle, oui, savoir que son salut, c'est notre œuvre à tous, à vous, à lui, à moi, à ces passants... » — il montrait devant eux quelques gens sur le trottoir, — « et que tout cela ne pèse pas dans la balance, contre le chagrin d'être trompé par une coquine! Mais... » — et il insista comme si son discours s'adressait à Claude autant qu'au blessé qu'il venait de quitter. — « Qu'espérez-vous donc rencontrer dans cette redoutable région des sens, où vous vous engagez sous prétexte d'aimer, sinon le péché avec son infinie tristesse? »

Puis, faisant le procès à la littérature malsaine du siècle: « Je me rappelle, dit-il, le *Werther* de Gœthe et le *Rolla* de Musset. Croyez-vous que dans le coup de pistolet que vient de se tirer René, il n'y ait pas un peu de l'influence de ces deux apologies du suicide? Savez-vous que c'est une chose effrayante de penser que Gœthe est mort, que Musset est mort, et que leur œuvre peut encore mettre une arme à la main d'un enfant qui souffre!... Ah! j'étais fier de lui! J'en espérais tant!... »

— « Vous êtes un juste, Monsieur l'abbé. C'est encore là le plus beau talent et le plus sûr. »

Claude s'éloigne sur ces paroles, en se disant: « Il sauvera René! » et il marche mélancolique, faisant un douloureux retour sur lui-même, sur son génie stérilisé par Colette qui l'attend ce soir même à sept heures. Mais il veut rompre définitivement avec elle, sortir de cette boue, briser ces liens infâmes où sa lâcheté le retient. C'en est fini, il partira tout de suite sans revoir cette femme, et il recommencera une vie nouvelle de labeur honoré et de fortes œuvres! — Tout à coup, dans une voiture, il aperçoit Mme Moraines

souriant au vieux baron. Il se mit à rire et dit tout haut :

— « Quelle comédie que la vie, et quelle sottise d'en faire un drame ! » Puis il tira sa montre et se leva précipitamment : « Six heures et demie, je serai en retard chez Colette... »

« Et il héla un fiacre qui passait à vide pour arriver rue de Rivoli — cinq minutes plus tôt. »

C'est sur ce mot de désespérance et de dégoût que se ferme le livre. A part le beau portrait de l'abbé Taconet et ses éloquentes apostrophes, on peut appliquer à *Mensonges* le rude mot à l'adresse de Mme Moraines : « C'est de grandes saletés ! »

IV. Cependant M. Paul Bourget n'ignore point l'idée chrétienne, le chapitre si ferme sur l'abbé Taconet l'a prouvé, mais il n'a pas encore eu la générosité de la suivre ; son scepticisme lui fait grand mal et peut-être tarira les sources vives de son rare talent d'écrivain. Le sceptique est le dernier des hommes, ne croyant à rien, ne faisant rien, empêchant les autres d'agir en leur coupant les ailes de l'enthousiasme. Il ne connaît pas moins le vide de ses théories, et l'impuissance des romanciers psychologues. Il les a en effet rudement persiflés et fouaillés dans *Cosmopolis* (décembre 1892).

La scène se passe à Rome. Un romancier français, Jules Dorsenne — qui paraît bien être l'auteur en personne, — observe et burine les vices du monde cosmopolite qu'il y rencontre. Il y a là surtout une femme terrible, Catherine Steno, une sorte de Messaline, dont la fille, Alba, est un ange, mais un ange qui n'a pas la foi. Dorsenne raille, rit et mord ; mais le marquis de Montfanon, un ancien zouave de Charette, qui a perdu un bras à la bataille de Patay, rétablit, avec la probité intransigeante d'un fils des preux, les principes, foulés aux pieds, de la justice, de la charité et de la droiture. Il faut entendre ses larges doctrines et éclater ses généreuses colères contre les ironies et les indulgences du romancier. Un jour Alba, qui avait un culte pour sa mère, acquiert la certitude de son inconduite. Alors elle supplie Dorsenne de l'épouser pour la sauver. Ces sortes d'écrivains qui s'appliquent si bien à l'analyse des sentiments d'autrui, ont perdu toute trace de cœur à ce travail desséchant. Il refuse ; alors cette jeune fille que ne soutient aucune croyance, s'en va désespérée dans la campagne romaine pestilentielle, au bord d'un lac, et elle y puise le germe d'une fièvre foudroyante.

Ce livre ne manque point de pages chrétiennes : « Ceux qui ont reproché à Paul Bourget, dit François Coppée, des tendances pessimistes, et son goût parfois exagéré pour les élégances mondaines, dans ses premiers ouvrages, constateront ici une évolution très remarquable. Il se montre aujourd'hui beaucoup moins indulgent pour les riches et pour les heureux. Avec la plus énergique franchise, il dénonce ce que le monde, sous ses gracieuses grimaces, cache d'égoïsme et de mépris des devoirs élémentaires. Et en même temps le regard qu'il jette sur la vie est moins sévère et moins noir. On sent en lui une lumière plus sereine. Je n'ose dire que ce soit celle de la foi religieuse, mais le livre est profondément chrétien. »

Nous voudrions pouvoir souscrire à ce jugement du trop partial et trop indulgent académicien. Cet ouvrage est rempli de passages risqués et crus, et quand même il serait chaste, il ne ferait pas oublier le naturalisme du *Disciple*, de *Cruelle énigme*, de *Cœur de femme* et de *Mensonges*. Le romancier d'analyse fait fausse route. Le but de l'existence n'est pas « d'intellectualiser des sensations vives, » ni « d'éprouver le plus grand nombre des impressions qu'elle peut donner, et de les penser après les avoir éprouvées. » Il est plus élevé et plus noble. Le dilettantisme, « cette science délicate de la métamorphose intellectuelle et sentimentale, » n'est en somme que de la pose, de l'impuissance, du terre à terre affectant des formules compliquées, surtout une absence de générosité et d'envergure.

Toutefois nous n'hésiterons pas à dire que de tous les romanciers mondains en renom, c'est M. Paul Bourget qui comprend le mieux l'Eglise et qui se rapproche le plus d'elle. Il est en réalité le seul qui pense, parmi cette tourbe de documenteurs. On éprouve, pour cette note personnelle, souvent profonde, une saine jouissance à lire ses *Sensations d'Italie* (1890). Ses voyages valent infiniment mieux que ses romans. Ce n'est pas un écrivain sans surface ni conviction que celui qui a tracé les lignes suivantes :

« L'orgueil de l'esprit aboutissant tour à tour au plus stérile des dilettantismes ou à la plus désespérée des révoltes, l'orgueil de la vie châtié par les égarements de la sensualité, ce sont les deux grandes maladies de l'âme moderne et ses deux grands péchés. Le nihilisme est leur terme. »

Celles-ci constituent un jugement sans appel contre les hommes de la Révolution : « Notre France a connu, pour son malheur, des philosophes politiciens, un Rousseau, un Proudhon, d'autres encore. Nous savons *quelle détestable besogne de désordre inutile* ces orgueilleux génies ont accomplie. »

Il visite à Chiusi, — l'antique Clusium, — les tombeaux étrusques, qui ne lui disent rien. Mais dans les catacombes de cette cité, il semble que sa vieille foi se réveille avec la puissante émotion chrétienne : « Je ne peux me défendre d'un respect troublé. Ces reliques qui reposent le long de ces galeries, sont parfois désignées par une épitaphe latine. Le plus souvent elles restent anonymes, mais je sais qu'elles appartiennent à des hommes qui, vivants, pensèrent au salut de leur âme. C'est pour assurer ce salut qu'ils risquaient leur vie en venant assister, malgré les lois, aux cérémonies de leur culte dans cette cachette pieuse. C'est parce que beaucoup de leurs sem-

blables pensèrent et sentirent comme eux que le christianisme a triomphé. Pour une part, si petite soit-elle, chacun d'eux a contribué à la création d'un idéal en dehors duquel, même aujourd'hui, il n'y a que ténèbres, doutes et douleur... »

Un instant auparavant des enfants jouaient avec des ossements étrusques, et il ne se sentait pas indigné, ni lui ni son guide. Or voilà que l'un d'eux « veut prendre un des os visibles entre les fentes des pierres. Le vieillard empêche ce qui serait un sacrilège. Obscurément, vaguement, il éprouve, lui aussi, cette impression que ce sont là non seulement des morts, mais *nos morts*, et il a raison, puisque notre âme, à quelque degré que ce soit, vit encore un peu de l'âme qui soutenait autrefois ces pauvres débris. »

A travers ces phrases mélancoliques, de si belle allure, on sent passer le meilleur souffle chrétien. Ces pensées ne le quittent pas, non plus que la comparaison mentale du passé qu'il aime avec le misérable présent. Un jour, au monastère du *Monte Oliveto*, il rédige ses impressions en prenant pour pupitre un des in-folios de la vieille bibliothèque. C'est le traité de saint Irénée contre les gnostiques : « Ah ! s'écrie-t-il, le merveilleux ouvrage de psychologie, à faire rentrer dans l'ombre tous nos pauvres essais ! »

Sur cette pente il ne s'arrête plus. Il célèbre jusqu'à « cet admirable maître de la vie intérieure, Ignace de Loyola ; » mais il demeure en extase devant la céleste figure de saint François d'Assise, « ce mystique amant de la chrétienne pauvreté. » Il lit sa vie faite par saint Bonaventure, et sous le coup de l'impression religieuse qui le terrasse il écrit au couvent d'Assise même :

« Une personnalité morale s'est révélée ici — il y a sept cents ans — d'une grâce si puissante, d'une ferveur si profonde, d'une douceur tellement ineffable, qu'il a paru impossible que même les âmes les plus obscures, celles des humbles animaux, n'en subissent pas la domination. Et puis, certaines paroles de saint François nous ont été transmises, très profondes, et qui suffisent à le rendre vivant tout entier, comme celle-ci à ses disciples : « Quoique vous soyiez en voyage, « vous devez être aussi humbles et modestes que « si vous étiez dans votre ermitage ou dans votre « cellule. Car en quelque endroit que nous allions, « nous avons toujours notre cellule avec nous. « Notre Frère, le corps, est notre cellule, et l'âme « est l'ermite qui y demeure pour penser à Dieu « et l'adorer... » N'aurions-nous de lui que cette phrase, nous nous sentirions devant un homme qui est le génie de la vie mystique.

« Aucun homme ne vécut plus étranger que saint François d'Assise à tout ce qui fait l'orgueil de la société moderne, à cet instinct de critique et d'observation qui aboutit partout à la science, et qui tente aujourd'hui de réduire le problème religieux à une *analyse grammaticale par l'étude philologique des textes*. Aucun saint n'est pourtant demeuré, je ne dis pas plus populaire, mais plus vénéré des orgueilleux d'intelligence. »

Le sens divin le travaille donc visiblement. Pour lui l'attitude de l'homme en face d'une nature aveugle et sourde, sa résignation froide, « n'est qu'une parade. » L'âme proteste en nous, quand nous sommes sincères ; ils protestent aussi « contre le nihilisme dont nous étouffons, — les hommes absolument inoffensifs et purs comme le *Poverello* d'Ombrie. Ils deviennent les complices en nous d'une foi qui s'ignore, et qui parfois se cherche en pleurant. »

Qui croirait que cette plume si grave et si émue soit la même qui a écrit *Mensonges ?*

Oui, ils porteront une terrible responsabilité, ces écrivains que Dieu avait marqués du sceau glorieux du génie et qui ont trahi les dons merveilleux qu'ils ont reçus.

Ils écrivent. Demandez-leur pourquoi. Ils vous diront qu'ils se croient une mission, la mission d'enseigner. Ils n'oseraient avouer les autres mobiles. Mais quel enseignement est le leur ? Quelles conclusions, quelle règle de conduite, quel but moral ? L'intérêt, l'impiété, le scepticisme impuissant, la raillerie amère et imbécile, la débauche, les excitations crapuleuses, le suicide, voilà leurs suprêmes et écœurants aboutissements. Et ce sont là les esprits dirigeants, ceux qui distribuent au peuple la manne de la doctrine moderne ! Quelle manne, grand Dieu ! empoisonnée et fétide ! Ce qui nous étonne surtout, c'est que l'âme de la France ait encore résisté à ces monstrueux attentats, qu'elle ne soit pas absolument pourrie, gangrenée, morte. De quelle épaisse cuirasse de foi l'avaient donc enveloppée quatorze siècles de christianisme ? Hélas ! chaque année elle se troue en maints endroits sous les coups répétés de cet instrument plus formidable que la lance ou le bélier : la plume des romanciers.

Pour revenir à M. Paul Bourget, nous lui reconnaissons le talent d'un maître. Il a de plus l'étoffe d'un chrétien. Mais s'il revient un jour sincèrement à la vérité catholique, que de pages il devra effacer !

Q. — Dans une ville, les vicaires d'une paroisse se font parfois remplacer par des prêtres libres et sans aucune délégation générale du pasteur pour la messe matinale. A cette messe il y a parfois des mariages à bénir, et les vicaires n'ont pas donné, par inadvertance, de délégation spéciale au prêtre qui les remplace et qui bénit ces unions pensant avoir reçu la délégation en même temps que la demande de remplacer pour la messe. Ces mariages sont-ils invalides ?

Il faut observer que la plupart du temps ces mariages sont des unions illégitimes à régulariser, que par ailleurs et dans les autres cas retrouver les conjoints serait chose difficile et que les rappeler leur causerait du scandale.

N'est-ce pas surtout le cas, pour juger de la validité de ces unions, de suivre ce que disent les auteurs pour les circonstances où l'Eglise supplée la juridiction, v. g. D. Bargilliat, tome I, p. 169 : « Non obstante speculativa controversia de tituli invalidi aut putativi efficacia, in praxi, cum hujusmodi titulis, posito errore communi

vere probabili de eorum vitio, moraliter certum est valide tamen procedi. »

Même, à supposer qu'il n'y ait pas erreur sur le titre de la part du prêtre bénissant le mariage, peut-on juger dans le même sens, les conjoints ne connaissant pas le plus souvent tous les prêtres de la paroisse, en s'appuyant sur la règle suivante de l'auteur précité (Ibid.) : « Superior qui privatim noscit se titulo tantum colorato, aut invalido, aut *putativo* gaudere... extra casum rationabilis causæ valide, sed illicite utitur falso titulo ? »

R. — La première question à poser serait de savoir si les vicaires avaient le pouvoir de déléguer dans le cas. Comme elle dépend de faits particuliers que nous ignorons, nous sommes obligés de la laisser sans solution, ce qui ne nous empêchera pas de trancher la difficulté.

Admettons donc que les vicaires aient eu le droit de déléguer pour les mariages, que faut-il penser du cas qui nous est exposé ?

« Les vicaires, nous dit-on, n'ont pas donné, par inadvertance, de délégation spéciale au prêtre qui les remplace et qui bénit ces unions pensant avoir reçu la délégation en même temps que la demande de remplacer pour la messe. »

A cela nous répondons d'abord que, pour le mariage, une délégation tacite, qui résulte d'une simple tolérance, ne suffit pas : l'Eglise exige une délégation expresse et formelle, qui peut être donnée de deux manières, soit que le curé autorise son remplaçant à administrer *tous* les sacrements, soit qu'il lui confère des pouvoirs pour tels ou tels mariages. C'est ce qui résulte d'une déclaration de la Sacrée Congrégation rapportée par Fagnan, en ces termes : « S. Congregatio dixerat non sufficere ad validitatem matrimonii licentiam tacitam quæ resultat ex tolerantia, sed requiri vel licentiam generalem administrandi omnia sacramenta, vel, si hæc non adsit, expressam et specialem. »

Notre correspondant ne compte pas beaucoup sur cette délégation tacite, puisqu'il invoque le principe en vertu duquel l'Eglise supplée la juridiction en certains cas.

Ce principe n'est pas applicable dans la circonstance. Il faut, en effet, que l'erreur sur la *qualité* de la personne soit *commune*, c'est-à-dire partagée par l'ensemble de la population : *posito errore communi*, dit M. Bargilliat, que vous invoquez. Or, dans le cas, vous n'avez pas l'*erreur commune*. Toute la paroisse sait parfaitement que le prêtre qui assiste au mariage n'a aucun titre pour recevoir le consentement des époux et qu'il ne peut être que simple délégué. S'il y a erreur, elle porte non pas sur l'*existence du titre*, mais sur le *fait de la délégation ;* ce qui est tout différent. Si cette erreur sur le fait de la délégation suffisait, il n'y aurait de nullité, à raison de la présence du propre curé, que dans le cas où les mariés auraient sciemment contracté devant un prêtre qui n'avait pas la juridiction voulue.

En outre, la plupart des auteurs exigent, avec l'erreur commune, un *titre coloré*, c'est-à-dire un titre réellement conféré par l'évêque, mais qui est nul pour une cause quelconque, par exemple pour cause de simonie, ce qui n'a pas lieu ici.

Admettons enfin que le titre *putatif* suffise pour le mariage ; ce n'est pas encore le cas d'en faire l'application. M. Bargilliat définit le titre putatif celui qui, en réalité, n'a été conféré par aucun supérieur, mais à l'existence duquel croit la communauté que cela concerne. L'auteur donne ensuite plusieurs exemples pour expliquer sa définition. Un prêtre se présente dans une paroisse, se disant faussement envoyé par son évêque, ou bien usant d'une feuille de pouvoirs faite à un nom autre que le sien, ou valable pour un autre endroit, ou déjà périmée : il y a, dans tous ces cas, un titre *putatif*. Mais dans le fait que nous étudions, nous ne voyons pas de titre. Le prêtre libre reste prêtre libre, et il n'a pas la prétention de passer ni pour curé, ni pour vicaire.

Nous concluons : il n'y a ni *titre*, ni *erreur commune ;* donc les *mariages sont nuls*. Du moins c'est notre avis.

Vous objectez la difficulté de retrouver les conjoints et le scandale que causera la manifestation de la nullité. Ces deux motifs pourront être allégués pour obtenir une dispense *in radice;* mais ils n'ont aucune influence pour rendre valide un acte nul dans son principe.

Q. — Dans l'arrondissement de T... deux candidats se présentent aux élections législatives : l'un, franc-maçon avéré, ayant contre lui tous ses votes qui ont toujours été mauvais ; l'autre, homme nouveau, probablement pas franc-maçon, mais opportuniste à tous crins, et ne valant pas plus que son antagoniste, prêt à voter toutes les vilenies qui pourront lui être proposées. Je dois ajouter que le premier a 80 ans et, selon toutes probabilités, est bien près de passer la barque à Caron, tandis que l'autre est dans toute la vigueur de l'âge. Si le vieux est élu on peut espérer, à sa mort peu éloignée, un changement de fortune par l'élection d'un candidat au moins passable qui, d'ici là, a le temps de surgir ; mais, si le jeune passe, c'en est fait pour longtemps, et je crois que nous serons pour longtemps aux mains de l'opportunisme.

Que faire alors ? Que dois-je conseiller aux nombreux électeurs qui demandent mon avis ?

1° De voter pour le franc-maçon arrivé presque au bout de sa carrière ; 2° ou pour l'opportuniste ; 3° ou de s'abstenir ?

S'abstenir, c'est assurer le succès de l'opportuniste et lui laisser prendre une place qu'il ne quittera pas de sitôt.

R. — Il est bien regrettable que vous n'ayez pas un candidat catholique.

Mais ne pourrait-on pas négocier avec le jeune qui, pour s'assurer des voix probablement très utiles, pourrait bien accorder le nécessaire dans ses déclarations ? Cela permettrait au moins de voter.

Si l'on n'a pas ces assurances, le cas se pose ainsi :

Ayant deux candidats mauvais, peut-on voter ? Comment faire ?

On ne peut voter pour l'ancien, qui a contre lui sa qualité de franc-maçon et tous ses votes. Ce serait approuver le mal et l'encourager.

On ne peut voter pour le jeune, si ses déclarations le montrent engagé avec les francs-maçons opportunistes et partisan des lois anti-chrétiennes.

Conséquemment il faut, ou susciter une autre candidature, ou s'abstenir.

Il n'en coûterait pas beaucoup de susciter une autre candidature qui vous mette à l'aise.

On ne doit pas s'arrêter à l'idée qu'en s'abstenant on assurera l'élection du jeune. Le vieux étant absolument mauvais, on ne peut voter pour lui. Le seul remède à la situation est de susciter une autre candidature.

Ce serait une duperie d'escompter la mort d'un individu qui se porte bien et qui, avant de mourir, fera beaucoup de mal. Il peut bien, d'ailleurs, vivre assez pour atteindre la fin de la future Chambre.

Conclusion : s'abstenir ou avoir un condidat. Mais de ces deux partis, s'abstenir est le moins bon.

Il y a trois manières de s'abstenir.

1° Ne pas voter.

2° Voter en blanc.

3° Voter pour quelqu'un qui n'est pas candidat.

Les trois se valent quant au résultat pour l'élection ; les deux dernières permettent de s'abstenir sans se faire remarquer.

Q. — 1° Peut-on convenablement faire le chemin de la croix dans une église où le Saint-Sacrement est exposé, surtout si cette église n'a qu'une seule nef ? Beaucoup de personnes s'en scandalisent : ont-elles tort ou raison ?

2° Il en est qui font le chemin de la croix au galop, à peine en dix minutes. Nouveau sujet de scandale. On fait le tour de l'église, s'agenouillant un instant seulement à chaque station, à peine la durée d'un *Ave Maria*. Gagne-t-on les indulgences, dans ces conditions ?

3° Ou bien, on se met sur un prie-Dieu, au milieu de l'église, où l'on reste immobile ; mais on a soin de se tourner vers chaque station. Cela suffit-il ?

4° Une personne âgée, non infirme, va tous les matins à la messe : elle ne sort plus de la journée. Dans l'après-midi, elle fait le chemin de la croix devant son crucifix indulgencié, non pas qu'elle soit dans l'impossibilité de retourner à l'église, mais pour sa commodité elle préfère rester chez elle. Gagne-t-elle les indulgences ?

Une visite survient, elle laisse son chemin de croix et le reprend, la visite partie, à l'endroit où elle était restée. Cette visite peut se prolonger une demi-heure, une heure. Son confesseur consulté la rassure sur ces deux points. Peut-elle le suivre en toute sécurité ?

R. — Ad I. « Dans les églises, on doit s'abstenir de faire le chemin de la croix durant la sainte messe et les autres offices, ou quand il y a un tel concours de peuple, que cela occasionnerait du trouble, d'autant plus qu'on est obligé, sauf empêchement, de visiter toutes les stations l'une après l'autre. » Cette recommandation est tirée des *Avertissements* publiés par ordre de la Sacrée Congrégation des Indulgences pour régler la pratique du chemin de la croix.

Ad II. Il faut, pour le chemin de la croix, une méditation de la passion du Sauveur ; mais on peut se contenter d'une *brève* méditation. La *Raccolta*, qui est le recueil officiel des prières indulgenciées, donne des formules de méditations qui n'ont que de quatre à cinq lignes. Voici la première, à titre de document : « Ah ! mon Jésus, par cette injuste sentence de mort, souscrite tant de fois par mes péchés, délivrez-moi de la sentence de mort éternelle que j'ai tant de fois méritée. » Comme les prières placées après ne sont pas obligatoires, on peut donc se contenter de lire des yeux ces quelques lignes en allant de station en station et gagner ainsi les indulgences du chemin de la croix en dix minutes.

Cela est-il bien convenable ? Oui, pour l'ouvrier et l'ouvrière qui sont pressés de rentrer à l'atelier ; mais pour une personne qui dispose de son temps, cela ressemblerait à un manque de respect.

Ad III. Il faut un indult pour pouvoir faire le chemin de la croix sans changer de place : plusieurs diocèses l'ont déjà demandé et l'ont obtenu [1].

Ad IV. Pour se servir du crucifix indulgencié pour le chemin de la croix, il faut une *impossibilité morale* de se rendre à l'église, impossibilité qui n'existe pas dans le cas. En outre, il est certain qu'une interruption d'une heure, pour des *occupations profanes*, détruirait l'unité de l'exercice et obligerait à recommencer.

Q. — Les messes dites du bassin des âmes, c'est-à-dire dont l'honoraire provient d'une quête faite pour les défunts de la paroisse, doivent-elles être rangées parmi les *missæ manuales ?*

En est-il de même pour les messes dites sur les fonds d'une congrégation, et dues après la mort d'une congréganiste ?

R. — Ces deux sortes de messes sont des messes *manuelles ;* on ne range parmi les messes *fondées* que celles qui sont obligatoires chaque année en vertu d'un contrat ou d'un legs approuvé par l'évêque diocésain.

Q. — Un diacre du diocèse de X. veut baptiser un enfant dans le diocèse de V. Il demande la permission à son évêque du diocèse de X. et l'obtient sans difficulté.

Dans le diocèse de V., l'évêque ne permet pas aux diacres de baptiser. Le diacre avait-il besoin de la permission de l'évêque de V. ? La permission du curé de la paroisse où se trouvait l'enfant à baptiser était-elle suffisante ?

R. — Pour qu'un diacre puisse administrer le baptême solennellement, il faut une *cause* et une *permission*.

a) La cause doit être sérieuse, sans quoi la délégation est nulle. Parmi les causes énumérées par les auteurs, nous relevons celles-ci : l'absence de prêtres et un grand nombre de personnes à baptiser ; une grave infirmité de la part d'un curé, l'empêchant de baptiser ; la nécessité d'entendre de nombreuses confessions, de préparer et de prêcher plusieurs discours. Lehmkuhl exige une nécessité médiocre, *necessitas mediocris* [2].

[1] *Rescripta auth.*, n. 407.
[2] *Theologia moralis*, t. II, p. 50.

Ajoutons toutefois que quelques auteurs, comme la *Théologie de Toulouse*, regardent la délégation faite sans cause grave comme licite, *en vertu de la coutume*. C'est ce qui se fait en divers diocèses.

b) Il faut ensuite une délégation ; à qui le diacre dont il est question pouvait-il la demander ?

Assurément la délégation de son évêque propre ne pouvait lui être d'aucune utilité, puisqu'il s'agissait d'un diocèse étranger et qu'en matière de discipline un évêque n'a de pouvoir que dans son diocèse. Celle de l'évêque du diocèse où il devait baptiser lui suffisait, s'il avait pu l'obtenir ; mais lui était-elle nécessaire ? Oui, disent la plupart des auteurs. Cependant M. Lequeux enseigne que la délégation du curé suffirait *in casu urgentissimo*. Etait-ce bien le cas ?

Q. — En 1863, la question suivante fut posée à la Sacrée Congrégation de la Propagande : Est-ce que les vicaires apostoliques et les missionnaires sont tenus *ex justitia* d'appliquer la messe *pro populo* les jours de fêtes ?

La Sacrée Congrégation a répondu : « Negative, dummodo non agatur de locis in quibus sedes episcopalis ac parœciæ canonice erectæ jam sint, atque ad ea vicarius apostolicus ac missionarii missi sint ut legitimorum pastorum vices gerant. »

Dans notre mission, il n'y a ni siège épiscopal, ni paroisses canoniques, et cependant, le vicaire apostolique, s'appuyant sur ce que, dans certaines chrétientés, il y a des biens que les chrétiens affectent à l'usage du missionnaire, veut, nonobstant la réponse ci-dessus, obliger *ex justitia* les missionnaires qui jouissent de ces biens, à célébrer la messe *pro populo* les jours de fêtes.

En a-t-il le droit ?

R. — La célébration de la messe *pro populo* est une conséquence de la charge d'âmes, et non de l'existence d'un bénéfice. Elle n'est due que quand la paroisse a été canoniquement établie, mais alors elle est due jusqu'à la suppression de la paroisse. Il est vrai que l'évêque qui rend un décret pour la création d'une nouvelle paroisse ne doit le faire qu'autant qu'il y aura des revenus assurés pour l'entretien du curé ; mais si, dans la suite, ces revenus viennent à disparaître ou à diminuer par le malheur des temps, l'obligation de la messe *pro populo* n'est ni suspendue, ni diminuée au prorata des pertes ; il faut un acte pontifical pour la faire disparaître en maintenant la paroisse, ou un acte épiscopal supprimant la paroisse et, avec elle, ses conséquences.

Par contre, quand une église n'est pas établie en paroisse, le prêtre qui la dessert ne doit pas la messe *pro populo*, quels que soient d'ailleurs les revenus de cette église : c'est la conséquence naturelle du principe énoncé plus haut, qui est admis par tous les canonistes et sanctionné par de nombreuses décisions.

Q. — L'évêque peut-il priver de la sépulture ecclésiastique une personne qui a reçu les sacrements de l'Eglise au moment de la mort ? Par exemple :

1° Jean a l'habitude de s'enivrer. L'évêque en tournée pastorale le fait venir devant lui et lui déclare que s'il ne se convertit pas avant sa dernière maladie, quand bien même il ferait pénitence et recevrait les sacrements de l'Eglise au moment de la mort, il sera néanmoins privé de la sépulture ecclésiastique, en punition de ses fautes passées. Jean continue de vivre dans sa mauvaise habitude, tombe malade, répare, autant que possible, le scandale qu'il a causé, reçoit les derniers sacrements, meurt, et est enterré civilement, sur l'ordre de l'évêque.

Qu'en pense l'*Ami ?*

2° Philippe commet un grand péché (il marie sa fille à un sous-diacre). Il se repent, mais la loi civile ne lui permet pas de réparer sa faute comme il le voudrait. Il fait donc pénitence autant qu'il le peut, est admis aux sacrements et meurt, après avoir mené une vie régulière pendant dix ans encore.

L'évêque peut-il le priver de la sépulture ecclésiastique *ad exemplum ?*

R. — Les deux personnes que vous signalez ne devaient pas être privées de la sépulture ecclésiastique en vertu du droit commun, puisqu'elles avaient fait pénitence et que le Rituel parle uniquement des pécheurs publics *qui sine pœnitentia perierunt*.

L'évêque peut-il, de son autorité propre, imposer la privation de la sépulture à des personnes qui ne sont pas comprises dans l'énumération du rituel ? Non, parce qu'il irait directement contre le droit commun : *Omnes et soli baptizati in loco sacro sepeliri possunt et debent, nisi specialiter a jure prohibeantur*. Ce *debent* constitue en faveur des fidèles un droit reconnu par la loi générale de l'Eglise, sur laquelle l'évêque ne peut rien.

Q. — Une congrégation a un règlement approuvé par le Souverain-Pontife. Dans les lettres apostoliques *in forma brevis* qui approuvent ce règlement, je lis ces mots : « Regulas (hujus societatis) ratas habemus, sancimus et approbamus, easque in posterum ab eadem societate ejusque alumnis omnino servari præcipimus. »

Dans ce règlement, il y a un article qui prescrit aux supérieurs provinciaux d'avoir un conseil composé de tels membres, qu'ils devront consulter dans les affaires importantes qui regardent le gouvernement de la province et l'administration des biens communs, etc., etc.

His positis, un provincial qui, après avoir été dûment averti, persévérerait dans la violation habituelle de ce règlement en matière grave, par exemple, dépenserait des sommes considérables, sans consulter son conseil, ou bien même n'aurait qu'un conseil purement nominal qu'il ne consulterait à peu près jamais, ce provincial serait-il digne d'absolution ?

R. — Lehmkuhl, un religieux, enseigne que la transgression fréquente et en matière sérieuse de la règle, même en des points qui n'obligent pas sous peine de péché, peut devenir gravement coupable à raison du scandale ou du danger d'énerver la discipline. Ces transgressions, ajoute-t-il, atteignent bien plus facilement la gravité du péché mortel chez les supérieurs : « Transgressio frequens et notabilis regularum, etiam earum quæ ex se sub peccato non obligant, peccaminosa fieri potest, idque graviter ratione scandali seu relaxandæ disciplinæ religiosæ ; multo facilius ex parte superioris graviter peccaminosum evadere potest ejusmodi notabiles transgressiones impune transmitti [1]. »

[1] *Theol. Moralis*, t. I, n° 516.

Un confesseur doit donc refuser l'absolution au supérieur qui, *habituellement*, n'observe pas quelques points importants de la règle.

Q. — Un vicaire d'une paroisse a-t-il le pouvoir de donner à des personnes de la paroisse la permission de faire la communion pascale dans une autre église que la leur? Ces personnes pourraient très bien s'adresser au curé, mais ne veulent pas, et demandent la permission à l'un de ses vicaires. Celui-ci est-il compétent? On dit, chez nous, que le vicaire est délégué *ad universalitatem causarum*, et que, à cause de cela, il aurait ce pouvoir. Etes-vous du même avis?

R. — Le vicaire délégué *ad universalitatem causarum* a certainement le pouvoir d'autoriser les fidèles à accomplir dans une autre église le devoir pascal. Il est, en effet, par cette délégation générale, substitué au curé lui-même, dont il tient la place.

Q. — Approuvez-vous la ligue établie entre les marchands et les fournisseurs catholiques pour obtenir la clientèle de tous les gens de bien?

R. — Oui, de tout notre cœur. Le 25 juin dernier, deux mille représentants du commerce et de l'industrie, dont plus de deux cents avaient passé la nuit en adoration devant le Saint-Sacrement, se réunissaient dans la basilique de Montmartre et renouvelaient leur consécration annuelle au Sacré-Cœur. Dans l'allocution qui leur fut adressée, après la cérémonie religieuse, par M. Harmel, nous trouvons l'exposé de l'association dont parle notre confrère.

Notre *Annuaire de l'Union fraternelle*, s'écrie le vaillant ami des ouvriers, tend à établir entre les industriels et les commerçants des liens d'estime et d'affection réciproques, en dirigeant la clientèle vers des hommes honnêtes qui pourront ainsi pratiquer la justice, ce qu'il leur est difficile de faire sans le concours des acheteurs.

Nous travaillons tous pour gagner notre vie à la sueur de notre front, conformément à la loi de Dieu, et c'est déjà un noble but pour nous que de prolonger notre famille dans une situation que Dieu nous a donnée et qu'il nous recommande de conserver pour les nôtres.

Or, notre Annuaire favorise la vente en indiquant aux acheteurs incertains en qui ils peuvent placer leur confiance. Il favorise l'achat en indiquant les premières sources, en permettant aux commerçants de s'unir les uns avec les autres pour faire des achats communs, et enfin en donnant certaines garanties de crédit qui permettent aux vendeurs les concessions possibles. Permettez-moi, sur ce dernier point, un exemple : un fabricant de drap pourrait vendre directement aux tailleurs. Il y aurait avantage réciproque pour les deux. Mais le premier ne connait pas le second, il craint des protêts trop fréquents parmi les détaillants, et il n'ose s'aventurer. Notre annuaire vient à son aide. Il sait que tous les tailleurs qui y sont inscrits sont des chrétiens, par conséquent des gens honnêtes qui pratiquent la justice. Dès lors, il peut vendre en toute confiance. Si vous ajoutez que nos adhérents se font tous un scrupule de se servir les uns chez les autres, de réserver leur commandes pour ceux qui sont dans l'Annuaire, vous conviendrez que de tels éléments assurent à nos amis un intérêt économique immédiat, qui ne peut que grandir avec les années.

Nos lecteurs trouveront l'ouvrage intitulé *Annuaire de l'Union fraternelle*, aux bureaux de cette union, rue des Petits-Carreaux, 14, à Paris, au prix de 3 fr.; et nous ne saurions trop les engager à se le procurer, à s'en servir et à le répandre autour d'eux.

Selon la remarque fort juste qui a été faite, « si l'*Annuaire de l'Union fraternelle* était plus connu et plus utilisé dans les congrégations religieuses, dans les presbytères et les évêchés, le clergé séculier et les religieux en retireraient de sérieux avantages, et contribueraient plus efficacement à la prospérité des industriels et commerçants chrétiens. En outre, nous n'aurions plus sous les yeux ce scandale quotidien de vases et d'ornements sacrés, de croix et d'autels, achetés à des marchands impies, fabriqués le dimanche et souvent au milieu des blasphèmes ; on ne verrait plus les juifs et les francs-maçons s'enrichir à l'aide de la clientèle du clergé et des âmes pieuses, alors que tant de catholiques sont délaissés et condamnés par là même à l'apostasie ou à la misère. »

On sait quelles étranges révélations M. Drumont a faites, dans ses divers ouvrages, sur l'acharnement des juifs à s'emparer des grands magasins d'objets de dévotion, à Paris et en province, auprès des sanctuaires vénérés et des lieux de pèlerinage ; sur leur habileté à capter la confiance des catholiques un peu naïfs, pour devenir les fournisseurs attitrés des pensionnats, des bureaux de bienfaisance, des ouvroirs, des orphelinats et des maisons religieuses. Une réaction énergique s'est produite contre des abus si répugnants, quand on a eu la certitude que des fabricants en renom de vases sacrés et d'ornements d'église étaient des dignitaires de la franc-maçonnerie !...

Le R. P. Ludovic de Besse a établi l'*Association des honnêtes gens sur le terrain des affaires*, dont les membres s'engagent à ne pas confier leur argent aux juifs, à ne jamais s'adresser aux fournisseurs francs-maçons, et à n'acheter que chez les négociants catholiques et spécialement chez ceux qui observent le repos du dimanche.

Les nombreux adhérents à la *Ligue anti-maçonnique*, pour lesquels la librairie de la société de saint Charles-Borromée, à Lille, a publié un manuel populaire, in-18, à 10 centimes, ne doivent pas lire les journaux maçonniques, ni employer des ouvriers ou des domestiques affiliés à la secte, ni voter pour les candidats patronnés par les loges ou la synagogue. Si les catholiques, qui sont le nombre, l'intelligence et la force, savaient s'unir partout, ils auraient bientôt secoué le joug des francs-maçons et des juifs!

Q. — Vous nous avez donné, au commencement de cette année, un article très intéressant sur la manière et les moyens à employer pour écrire l'histoire d'un pays ou d'une paroisse. Je désirerais un article similaire, peu compliqué, tout à fait élémentaire, et pouvant être utile à beaucoup de curés qui ne veulent pas faire sur ce point d'études spéciales. Et voici de quoi il s'agit : il n'est pas rare que nous rencontrions sur tel ou tel point de nos territoires, de vieux débris, des traces d'anciennes

constructions, de vieilles routes, des objets en fer, en bronze, etc. Il y a huit jours, un de mes paroissiens, en nivelant un champ, a rencontré un béton rouge, encadré de gros murs, environ à 40 centimètres sous le sol; sur le béton il y avait des charbons, des objets en bronze, des débris de poterie. On est venu me consulter. Je me suis trouvé fort embarrassé, n'ayant sur ce point ni livres ni connaissances quelconques.

Donnez-nous donc, s'il vous plait, sur ces points d'archéologie, un petit article dans le genre du premier.

R. — Dans les temps reculés dont l'archéologie s'occupe, on distingue plusieurs périodes. La période celtique et gauloise comprend les siècles écoulés avant la domination romaine; la période gallo-romaine, ceux qui ont suivi jusqu'à l'installation des Francs dans notre pays; la période mérovingienne ou franque commence au v^e^ siècle et finit au milieu du VIII^e^; la période carlovingienne va de cette dernière date jusqu'à la fin du x^e^ siècle.

Il n'entre point dans notre pensée d'établir une séparation complète et subite entre chacune de ces époques et ses voisines, comme si les mœurs, les usages, les arts s'étaient totalement modifiés à la fin de l'une ou au commencement de l'autre; en outre les changements ne se sont pas produits simultanément dans toute la Gaule.

A remarquer encore : il ne s'agit ici que du territoire actuel de la France, les peuples qui l'entourent ayant eu autrefois, avec leur histoire respective, des usages et une industrie différents, au moins en quelque chose, de ceux de notre pays.

Dernière observation : notre correspondant habite la campagne; nous laisserons de côté ce qui intéresse exclusivement les villes, car le défaut de place ne nous permet guère qu'une exposition très succincte des renseignements demandés.

Nous étudierons : 1° les monuments, 2° les habitations, 3° les poteries et les objets usuels, 4° les voies, 5° les camps, 6° les armes, 7° les sépultures, aux âges successifs énumérés plus haut.

I. MONUMENTS. — *Période celtique et période gauloise.* — La série des monuments celtiques et des monuments gaulois accuse une civilisation naissante : des pierres brutes, isolées ou groupées dans un ordre à peu près régulier, des tertres faits de terre ou de cailloux, voilà tout ce que nous ont laissé les premiers habitants de nos contrées. Un monolithe, de forme allongée, fixé en terre par une de ses extrémités, dressé verticalement, s'appelle *menhir* ou *peulvan*. Les plus petits ont un mètre de hauteur, les plus grands en ont plus de dix. S'il en existe un certain nombre sur une ou plusieurs lignes parallèles et droites, ils constituent un *alignement;* si la ligne qu'ils forment est un cercle, ou un demi cercle, ou une ellipse, on la désigne sous le nom de *cromleck*. Le *dolmen* était une pierre brute posée horizontalement sur d'autres plantées verticalement en terre. Quand la table repose sur le sol à une de ses extrémités et que l'autre est supportée par deux pierres, le monument est dit *demi-dolmen*. Une suite de dolmens juxtaposés, avec l'ouverture du même côté, ressemblant à un long corridor, porte le nom d'*allée couverte*. Les *pierres branlantes* sont deux blocs énormes de roche superposés; entre les deux il n'y a qu'un seul point de contact, et c'est à leur parfait équilibre qu'ils doivent d'avoir bravé bien des siècles. Enfin les *tumulus* ou monticules, plus ordinairement de forme soit elliptique, soit conique, formés de terre ou de cailloux, recouvrent souvent des sépultures; mais quelques-uns rappellent des évènements importants, et d'autres, en plus petit nombre, peut-être marquaient la limite de deux territoires.

Epoque gallo-romaine. — C'est de la Grèce que les Romains ont reçu la connaissance et l'amour des arts. Dans les nations qu'ils conquièrent, ils introduisent peu à peu les goûts et les progrès de leur architecture. Ainsi s'expliquent les nombreux monuments construits pendant la période gallo-romaine. Nous dirons un mot 1° des temples, 2° des autels, 3° des ponts, 4° des aqueducs, 5° des thermes.

1° *Les temples*. Ils étaient de forme ronde, ou plus communément de forme rectangulaire. Ils prennent diverses dénominations suivant la disposition et le nombre des colonnes dressées sur leur pourtour extérieur. Nous ne connaissons pas en France d'exemple de temple circulaire. Les autres se composaient de deux parties successives : d'abord du vestibule ou *pronaos*, secondement de la *cella*, qui était la partie close; elle renfermait l'autel et la statue du dieu auquel on avait consacré l'édifice. On aurait tort de penser que ces monuments ne se rencontraient que dans les villes; il y en avait certainement aussi dans les campagnes.

2° *Les autels*. Ceux qu'on destinaient aux divinités supérieures étaient placés au sommet des montagnes, et les divinités inférieures avaient les leurs dans le fond des vallées. Au début, on fit les autels de gazon; plus tard on employa le bois, la pierre, le marbre, travaillés avec beaucoup d'habileté. Sur les *aræ* on déposait des fleurs et des offrandes; les *altaria*, beaucoup plus grands, servaient à l'immolation des animaux. Les premiers se trouvaient dans la *cella* du temple, les seconds devant le temple.

3° *Les ponts*. Nous n'avons pas à mentionner les ponts en charpente, ni ceux que les soldats romains construisaient à l'aide de radeaux. Les maîtres de la Gaule préféraient d'ordinaire pour leurs ponts des pierres de grand appareil; les arcades n'étaient pas toujours régulières, et parfois des arcs de triomphe ou des portes se dressaient à chacune des extrémités du passage établi au-dessus de l'ouvrage.

4° *Les aqueducs*. La nécessité de procurer de l'eau potable aux villes fit entreprendre de prodigieux aqueducs, passant à travers les montagnes et se continuant par dessus vallées, fleuves ou rivières. Il suffit de rappeler le pont bâti sur le Gardon; ses trois rangs d'arcade ont une hauteur totale de 48 mètres 77, et l'ouverture de l'arcade principale est de 24 m. 50. Au-dessus on voit l'a-

queduc qui mesure, dans toute sa longueur, 41 kil. Mais sans rêver davantage à des monuments de premier ordre, l'explorateur doit chercher autour des villas antiques les canaux amenant l'eau, toutes les fois que le sol n'a pas de sources et qu'il ne se rencontre, au milieu des ruines, ni puits ni citernes.

5° *Les thermes*. Il y avait : *a*) les thermes ou bains publics. « Deux enceintes étaient comprises l'une dans l'autre ; la première contenait des *portiques* pour se promener, des salles destinées aux athlètes, et des *exèdres* munis de bancs, où les philosophes et les savants se réunissaient ; la seconde enceinte renfermait les bains proprement dits. Entre les deux enceintes se trouvaient de belles promenades plantées de sycomores et de platanes, et des *xystes* pour les exercices de corps; [1] » — *b)* les *lavacra*, grands bassins où les baigneurs se lavaient ; — *c)* les *balnea*. Les bains particuliers ne se composaient guère que de 6 à 7 pièces : 1° l'*apodyterium*, salle de toilette, où l'on déposait ses vêtements avant de se baigner ; 2° l'*aquarium*, réservoir plein d'eau ; 3° le *vasarium*, chambre contenant trois grands vases remplis, l'un d'eau chaude, l'autre d'eau froide, le troisième d'eau tiède ; 4° le *laconicum*, étuve chauffée par un hypocauste, avec un disque d'airain pour régler la chaleur ; 5° le *tepidarium*, étuve moins chaude que la précédente et en contact avec elle ; 6° le *præfurnium*, petite cour ou vestibule en avant de l'hypocauste ; 7° le *frigidarium* ou partie froide du bain, comprenant la *piscina natatilis*, dite encore *frigida lavatio*, et l'*eleothesium*, salle dans laquelle on se faisait frotter soit avec de l'huile, soit avec des parfums.

C'est par les hypocaustes que se chauffaient l'eau et les différentes pièces. Ils consistaient en une ligne de pilliers carrés, distants les uns des autres à peu près de deux mètres, et portant une voûte ou des dalles, ou un recouvrement de briques. Dans les intervalles qu'ils laissaient entre eux, se répandait la chaleur des foyers ; des tuyaux de terre cuite, de forme carrée, l'y amenaient.

Nous croyons qu'il est possible de découvrir à la campagne des ruines de *lavacra* et de *balnea*, comme ceux que nous venons de décrire. D'autre part, ces indications aideront à expliquer les *lavacra* et les *balnea* construits, avec les hypocaustes, sur un plan plus simple et réduit, auprès des maisons gallo-romaines d'une certaine importance.

Epoques mérovingienne et carlovingienne « Quel était l'état de l'architecture civile du v^e au x^e siècle ? »

Pour répondre à cette question, il faut se reporter d'abord à ce qu'étaient, sous la domination romaine, les habitations privées et les monuments publics, car il est bien certain que longtemps après la chute de l'empire on suivit les traditions de l'ère précédente. La période mérovingienne fut en quelque sorte, pour l'architecture et la sculpture, la continuation de la période gallo-romaine, avec les différences résultant de l'abaissement de l'art, suite naturelle des malheurs qui avaient pesé et pesaient encore sur la société. [1]

II. Les habitations.— 1. Les premiers habitants de la Gaule étaient nomades. Ils vivaient temporairement dans des cavernes, dans des grottes, et sans doute aussi dans des huttes sous le dôme épais de verdure des forêts vierges. « Ce ne fut qu'après la fondation de la colonie de Marseille, dit Courtépée, qu'ils commencèrent à cultiver les terres et à bâtir des villes pour s'y établir, 600 ans avant Jésus-Christ. Il fallut se résoudre à attendre la récolte, et s'arrêter dans une contrée au moins l'espace d'un an... Les Celtes prirent enfin, les uns plus tôt, les autres plus tard, le parti de se fixer dans un pays [2]. »

D'après Vitruve, contemporain de Jules César, « les *œdificia* ne sont, chez plusieurs nations, construits que de branches d'arbre, de roseaux et de boue. Il en est de même de la Gaule, de l'Espagne, du Portugal et de l'Angleterre : les maisons n'y sont couvertes que de planches grossières ou de paille [3]. » Strabon, qui vivait sous Tibère, atteste la même chose.

Faut-il considérer comme des restes d'habitations gauloises les excavations connues sous les noms de *mardelles* et de *marchais ?* Les savants ne sont point d'accord sur l'origine et la destination de ces fosses, parfois très considérables et presque toujours circulaires. Les uns y voient des silos antérieurs à la conquête, d'autres des maisons gauloises, d'autres encore des gîtes creusés par l'un des peuples venus d'au-delà du Rhin pendant les invasions. Quoi qu'il en soit, il ne semble pas qu'on puisse retrouver des habitations ordinaires de la période gauloise, tant leur construction était sommaire. La période celtique a laissé des preuves du passage ou de la résidence de nos premiers ancêtres ; on a déjà découvert, en effet, des ateliers tant dans les cavernes ou grottes que sur les plateaux. Les poteries noires et grossières accompagnées d'armes primitives indiquent généralement le gîte de l'homme mort et non celui de l'homme vivant.

2. Après la conquête de la Gaule, les Romains ne modifient que lentement l'ancienne manière de créer les logements. Sous ce rapport, leur influence s'exerça d'abord par les palais et les riches domiciles destinés aux employés de l'administration.

A la campagne, il y eut 1° les villas et 2° les maisons du peuple.

a) Les grandes villas de Rome ont généralement servi de modèle pour celles qui furent bâties dans la Gaule. Voici leur distribution ordinaire : d'abord un vestibule, *prothyrum*, étroit et au-dessus

[1] *Histoire de l'art monumental* par Bâtissier, page 280.

[1] De Caumont, *Architecture civile*, page 3.
[2] *Histoire du duché de Bourgogne*, tome I, livre 1^er, page 33.
[3] Livre 2, chap. 1.

du niveau de la rue. Plus loin une cour, couverte en grande partie, *atrium* ou *cavœdium*, ornée de colonnes et de statues; au milieu, l'*impluvium*, où aboutissaient les eaux de pluie pour s'emprisonner dans une citerne, *puteale*. De chaque côté du *cavœdium*, les chambres à coucher, *cubicula*, à l'usage des étrangers ; au fond, vis à vis le vestibule, se trouvaient 1o le *tablinum*, chambre très spacieuse où le maître de la maison recevait les visiteurs, 2o le *triclinium*, c'est-à-dire la salle à manger. Toutes ces pièces étaient ouvertes aux étrangers ; la famille avait ensuite ses appartements particuliers. Pour y pénétrer, il faut suivre un corridor, *fauces*. Une nouvelle cour, *peristylium*, plus richement ornée que la première, et entourée d'un portique, renfermait soit un parterre de fleurs, soit un petit jardin d'agrément, *viridarium*. Au fond du péristyle est l'*exèdre* ou salon, près duquel on retrouve fréquemment l'appartement des femmes; de chaque côté du péristyle, deux triclinia et les chambres à coucher. La cuisine, *culina*, la cave à l'huile, *olearium*, la cave à vin, *vinarium*, et les autres dépendances étaient dans les coins les plus reculés de l'habitation. A mentionner encore le *sacrarium*, espèce de sanctuaire en l'honneur de la divinité protectrice de la famille, et placé au milieu du péristyle ou du *viridarium*; la bibliothèque, *pinacotheca*, à gauche du *tablinum*.

Beaucoup moins importantes que ces grandes villas, d'autres, et en assez grand nombre, furent bâties à la campagne. Il est évident qu'elles ne comprenaient pas toutes les parties des premières. Mais, si leur disposition variait suivant les lieux, l'époque, et aussi suivant la fortune et le goût du maître, elles avaient le cachet des constructions romaines et gardaient les appartements principaux des somptueuses demeures. Ordinairement elles n'avaient qu'un étage, et, quand elles en avaient deux, au premier étaient les chambres à coucher, au second la salle à manger et les pièces réservées aux femmes.

On a reconnu dans la plupart des villas : 1o l'habitation du maître, appelée *villa urbana* ; 2o l'habitation des laboureurs et des animaux nécessaires à l'exploitation ; c'était la *villa agraria*; 3o la *villa fructuaria*, où l'on réunissait les produits de la terre.

Nous sommes convaincus que le nombre de ces maisons retrouvées est loin d'être complet. Beaucoup ont encore leurs substructions enfouies sous le sol. Le hasard en révèle de temps en temps quelques-unes. D'autres peut-être ont été ruinées de fond en comble, au moment des opérations d'un déboisement.

b) Les maisons ordinaires avaient une, ou deux, ou trois, et même quatre chambres. S'il faut en juger par celles que l'on a mises au jour à Pompéï, elles étaient basses et ne mesuraient pas plus de 3 mètres 35 de hauteur. En fouillant leurs substructions, on n'y rencontre ni fragments de marbre, ni pierres sculptées, ni mosaïque, ni objets luxueux.

A quels signes reconnait-on les habitations de l'époque gallo-romaine ?

1o Les murs qui supportaient le reste de l'édifice ont une largeur considérable, parfois un mètre ; ils s'élevaient un peu au-dessus du sol, et, dans certaines régions, le reste de l'édifice se composait de charpentes et de torchis recouverts d'un enduit solide.

2o Les tuiles romaines sont de deux sortes : les unes plates, d'une grande dimension, plus longues que larges, munies de rebords des deux côtés ; les autres courbes, servant à lier dans le sens de l'inclinaison du toit les rangs parallèles des tuiles plates et à recouvrir les jointures. Deux signes caractérisent les tuiles romaines : les rebords et la présence de grains de sable quartzeux introduits dans leur pâte. Mais prévenons qu'elles ont été en usage jusqu'au xe siècle.

3o L'aire des chambres était, suivant la fortune des propriétaires, ou une mosaïque plus ou moins riche, ou un béton fait d'une couche de ciment auquel on mêlait de petits fragments de brique et de pierre dure.

4o La composition des mortiers romains est particulière : c'est de la chaux vive avec du sable et presque toujours de la brique pilée, dans des proportions variables.

5o Les murs à l'intérieur des villas recevaient une couche de peinture très résistante, généralement de couleur rouge.

6o Autour des villas, même à la campagne, on retrouve parfois les bases en maçonnerie sur lesquelles s'élevait une colonnade.

7o Dans les constructions monumentales, les pierres de taille sont liées les unes aux autres par des coins de bois ou des crampons de fer. Souvent les assises fondamentales ne sont que des blocs entassés sans ciment.

3. M. de Caumont, dans son traité d'architecture civile et militaire, répond à la question suivante : « Reste-t-il en France des débris de maisons publiques ou privées du ve siècle et des siècles suivants jusqu'au xe ? » — « Je n'oserais l'affirmer : il est possible que des fondations ou des pans de mur de cette époque existent dans des localités que nous n'avons pas visitées; mais il serait probablement très difficile de se prononcer sur leur origine, surtout si ces débris sont associés à des constructions moins anciennes. Les abbayes même, bien plus importantes que les constructions privées et les édifices publics qui existaient avant le xe siècle, n'ont pas laissé de traces que l'on puisse indiquer aujourd'hui comme authentiques. On sait d'ailleurs que, pour les édifices publics, on se servit aussi, à cette époque, des constructions romaines encore subsistantes ; ces monuments durent être appropriés aux besoins des populations ; on répara les bains, etc. » (Page 3. *Architecture civile*).

III. Poteries et objets usuels. — Les cavernes,

habitées par les premiers hommes qui aient laissé des traces de leur séjour, présentent quelques fragments de poteries. Plus tard, à l'âge des dolmens, apparaissent des poteries déjà nombreuses, déposées dans les monuments primitifs et dans diverses sépultures. Ces vases sont faits, non au tour, mais à la tournette, ils sont cuits et ornés de dessins fort simples. Plus tard encore, à l'époque gauloise proprement dite, les poteries prennent des formes plus dégagées, un peu plus légères; la terre est toujours grossière, souvent rougeâtre avec des engobes blancs, et quelquefois noirs. On voit que l'emploi du tour a été connu déjà, grâce à des infiltrations de l'art des Romains. Ceux-ci, pendant la conquête, avaient dans leurs armées des maîtres potiers, qui, sans famille, s'occupèrent de former, dans la Gaule, des ouvriers et des apprentis. Ainsi s'explique la similitude de la matière première, des formes admises au-delà des Alpes, et les noms latins d'un certain nombre de fabricants. A partir de l'occupation étrangère, on a fait des poteries 1° sans vernis, d'une pâte grossière, rouge, grise ou jaune, d'un usage fréquent et vulgaire; 2° vernissées, de couleur noire, légèrement cuites, avec une ornementation à disques et à carreaux saillants : destination funéraire sans doute ; 3° bronzées : la pâte est rouge ou jaunâtre ; 4° rouges, d'une pâte fine, d'un vernis qui n'a rien encore perdu de son brillant, affectant la forme de nos coupes et de nos bols, et portant la marque de l'ouvrier : O. ou Of. (officinâ). M. ou Man. (manu), ou F. (fecit).

Il serait bien long d'énumérer les différentes formes des vases gallo-romains. Mais, afin de rendre aussi utiles que possible ces renseignements, ajoutons que l'origine des vases sera souvent révélée aussi par les autres débris découverts dans les fouilles.

Quant aux objets usuels, pour les mieux faire connaître, il est besoin de recourir à la classification partout admise, relativement à la période primitive (celtique et gauloise) : 1° âge de pierre, paléolithique et néolithique; 2° âge du bronze ; 3° âge du fer.

a) Age de pierre. Paléolithique : en *silex :* haches, racloirs, grattoirs, lames, perçoirs, pointes, etc.; en *bois de renne*, pointes de flèches fendues, à biseau, barbelées, harpons, bâtons de commandement à un ou plusieurs trous, etc. — Néolithique, ou pierre polie : en *silex* ou en *jadéïte*, des grattoirs, des haches, des hachettes, des têtes de marteaux, etc.; en *terre durcie et même en craie*, des annelets de colliers; *en os*, des poinçons, des rondelles de colliers, etc.

b) Age de bronze : bracelets de haut de bras et de poignets, creux, ronds ou plats, colliers, anneaux, pendants triangulaires à jour, petites clochettes, faucilles, viroles, fibules, ceintures formées d'une lame ornée au repoussé, haches, etc.

c) Age de fer. Le contact incessant des Gaulois avec les nations plus riches en métaux a pour résultat l'emploi du fer et des métaux précieux. On ne saurait nier l'action produite, au point de vue des arts, par la colonie grecque de Marseille sur les nombreuses parties de la Gaule, mais toutefois d'une manière inégale et à des époques différentes.

L'époque gallo-romaine apporte les styles à écrire, des fibules, des anneaux, des balances dites *romaines*, des spatules, des compas, des ciseaux, des unguentaires, des lampes, des clés, des statuettes de bronze, de marbre, de terre cuite, des cuillères à encens, des patères à sacrifices, les meules en pierre pour écraser les grains, des vases en verre, en or, en argent, etc.

Dès le V^e siècle, sur le territoire d'une société devenue romaine, les Francs-Mérovingiens viennent s'établir. En dehors des armes, ce qui nous reste d'eux est peu important; il se reconnaît à un cachet oriental plutôt que gallo-romain. En fait de bijoux, de meubles, la période carlovingienne ajoute à la précédente des manuscrits à vignettes et à lettres ornées, des plaques et des reliquaires émaillés, ornés de figures sur lesquelles s'accentue une austère sévérité [1].

IV. Les voies. — Il est certain qu'il y avait des voies de communication entre les villes et entre les habitations disséminées à la campagne pendant l'époque gauloise. Mais la difficulté serait grande s'il fallait indiquer ces voies, les unes absolument nécessaires et forcément importantes, les autres, d'une utilité locale, tracées sommairement dans l'immensité des forêts. On ne peut peut guère que conjecturer leur direction d'après les emplacements authentiques des villes.

Un des premiers soins des empereurs romains fut d'établir dans notre pays des routes d'après la coutume romaine. Outre les voies principales qui reliaient les villes entre elles, il y avait les levées, les voies *vicinales* accédant aux villages, et mettant en rapport les bourgades; des chemins entre les habitations et à leur usage : « Viæ privatæ, dit Ulpien, sunt agrariæ vel vicinales, quæ ad agros vel vicos ducunt. » Les routes principales étaient à la charge de l'Etat, les autres étaient construites et entretenues par les habitants des provinces, par les esclaves, et quelquefois par les soldats légionnaires.

Ce qui indique une voie gallo-romaine, c'est 1° son mode de construction. « Dans les routes les plus soignées, dit M. de Caumont, la première couche ou la plus profonde se composait de pierres plus ou moins grandes posées sur le plat, quelquefois cimentées avec du mortier, mais le plus souvent rangées les unes sur les autres : c'était le *stratumen*. Le second lit nommé *ruderatio* est formé de pierres concassées d'une dimension bien moins considérable que les précédentes. La troisième couche, *nucleus*, se composait de chaux remplie de tuyaux pulvérisés, ou de sable mélangé avec de la terre glaise. Des pierres cubiques ou

[1] Cf. *Moniteur de l'archéologue*, 2e série, t. II, p. 118-120.

polygonales irrégulières rangées comme dans le pavé de nos villes, des cailloux non taillés, étroitement tassés les uns sur les autres, ou simplement un gros lit de sable, formaient la quatrième et dernière couche appelée *summa crusta*. Tel est l'ordre prescrit par Vitruve pour les aires en général et qu'on trouve dans quelques routes romaines, mais bien souvent on n'y rencontre que deux ou trois couches au lieu de quatre. »

C'est 2° la prédilection des Romains pour la ligne droite.

Sur les grandes voies, les conquérants de la Gaule avaient des relais pour les courriers. Ces relais, *mansiones*, n'étaient pas à l'usage des particuliers. Ceux-ci comptaient sur les *mutationes*, ou simples relais plus rapprochés que les mansions, et sur les *diversoria* ou maisons destinées à recevoir les voyageurs.

Les Romains dressèrent, de lieue en lieue, des bornes milliaires, cylindriques, parfois carrées, indiquant la distance à partir d'une ville capitale. Sans doute les colonnes furent remplacées dans plusieurs localités par des pierres brutes.

Sauf quelques exceptions peut-être, le mille romain servit de mesure dans toute la Gaule pendant les deux premiers siècles de l'ère chrétienne. Au commencement du 3e, on revint à la lieue gauloise. Or la lieue romaine était d'un mille et demi romain et avait 2,209 mètres suivant d'Anville, 2,221 suivant Walckenaer, et 2,224 suivant Gosselin. D'après d'Anville, à Marseille et sur les bords de la Méditerranée, on employait le stade grec pour compter les distances; dans le midi de la Gaule, c'était le mille, et dans le reste du pays, la lieue, *leuca* ou *leuga*.

Durant l'époque mérovingienne, les voies de communication précédemment établies ont-elles été restaurées par Brunehaut? En fait, plusieurs portent le nom de cette princesse, conservé jusqu'à présent par les traditions populaires. « Mais, dit M. Bâtissier, le nom qu'on donne à ces chaussées vient d'une fable inventée au XIIIe siècle par le poète Renclèry et adoptée comme une vérité pendant les siècles d'ignorance. Cette opinion reconnaissait pour auteur de ces grandes routes un prétendu roi de Haynaut, nommé Brunehaut, qu'on croyait les avoir créées au temps de Salomon par des enchantements [1]. »

V. Les camps. — Le mot *oppida*, qui n'est point rare dans les écrits des anciens historiens, signifie des enceintes fortifiées. Il ne s'entend pas seulement des villes protégées par des murailles contre les invasions des ennemis, mais aussi des refuges où les Gaulois se retiraient en temps de guerre. Ces *oppida* constituaient de véritables camps très vastes. Tout ce que la science d'alors a pu inventer pour les rendre inexpugnables a été mis à profit. En a-t-on créé d'autres moins importants? Nous le croyons, persuadé que les Gaulois, dans quelques endroits, connaissaient déjà le système de castramétation perfectionné plus tard sous la domination romaine. De profonds fossés, des talus élevés entre ces fossés, l'escarpement du contour, tels étaient, dans des conditions rudimentaires, les moyens de défense d'un camp gaulois que nous avons visité.

Les Romains choisissaient pour leurs camps des points 1° culminants, dans le but de surveiller un plus vaste horizon, 2° bien exposés aux rayons du soleil, afin de trouver un peu plus de chaleur pendant l'hiver, 3° voisins d'une rivière ou d'une source. L'accès était défendu soit par la corniche abrupte de la montagne, soit par des *aggeres* entourés quelquefois de fossés. A l'intérieur, tout autour de la ligne d'enceinte, un large espace permettait aux combattants de prendre les dispositions nécessaires, à toute la légion de conserver les troupeaux et d'abriter les tentes contre les projectiles et le feu lancés par les assaillants.

La forme des camps était en général carrée ou ovale, lorque la configuration du terrain ne s'y opposait pas. Hygin, contemporain d'Auguste, dit que « castra, in quantum fieri potest, tertiata esse debebunt, ut lata duas, tres sint partes longa. » Au IVe siècle, rapporte Végèce, les camps étaient bien moins réguliers qu'auparavant; le carré long restait encore la forme la plus ordinaire; mais suivant les lieux, on les faisait triangulaires, demi-ronds ou circulaires. Souvent les armées en marche ne se fortifiaient plus que d'une manière trop provisoire.

Ces données peuvent déjà faire soupçonner l'âge d'un camp. Mais, pour arriver sur ce point au moins à une certitude morale, il faut : 1° procéder à des fouilles, retrouver, si possible, les portes et les allées, recueillir avec soin les objets découverts, armes, poteries, etc., dont il sera plus aisé de préciser l'ancienneté; 2° se rappeler que beaucoup de camps ont pu servir, avec quelques modifications, pendant les trois périodes gauloise, gallo-romaine et mérovingienne; 3° interroger l'histoire. Ainsi, « on doit surtout rapporter l'établissement des enceintes fortifiées dans les Gaules à l'époque où les Romains eurent à lutter contre les invasions des barbares; il est certain que la plupart ont dû être élevées du 2e au 4e siècle; elles se trouvent très souvent dans le voisinage des villes et des bourgades qu'elles protégeaient » (Bâtissier, *Hist. de l'art monumental*, page 264).

VI. Armes. — Jusqu'à l'âge du bronze, les Celtes ont pour armes des pointes de flèches et de javelots, des poignards avec emmanchure, des pierres de fronde rondes ou ovoïdes, des haches avec ou sans tête, etc., le tout en silex. Plus tard la hache, l'épée, le poignard en bronze remplacent les instruments primitifs de combat. Au temps de la conquête, les Gaulois se servaient de longues épées en fer à deux tranchants, le fourreau était en fer également et était suspendu au côté par des chaînes; de lances dont le fer très long, très large, présentait quelquefois la forme ondulée; de jave-

[1] *Histoire de l'art monumental*, page 259, note.